

Pièces établissement à fournir au rectorat à la rentrée uniquement en cas de changements Année scolaire 2016 – 2017



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Rectorat

Division des établissements
d'enseignement privés

DEEP 2
Service des établissements

Affaire suivie par
Vincent Leroux

Téléphone
01.57.02.68.70

Fax
01.57.02.63.26

Mél
Ce.deep@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex
www.ac-creteil.fr

Cette annexe rappelle les différentes pièces à fournir au rectorat lors de changements intervenus dans un établissement sous contrat :

I) Les statuts de l'association

Les statuts de l'association accompagnés du procès-verbal établi en conseil d'administration sont transmis à la préfecture. La préfecture délivre un récépissé au dirigeant associatif de l'établissement officialisant le changement de nom, d'adresse, du dirigeant associatif ou de toute autre modification.

L'établissement d'enseignement privé sous contrat est tenu de fournir ce récépissé au rectorat accompagné des statuts. Ces documents permettent notamment d'établir les avenants au contrat.

II) Le SIRET

Le numéro SIRET est un identifiant d'établissement.

Cet identifiant numérique se compose de 14 chiffres.

L'établissement d'enseignement est tenu de transmettre un document officiel attestant du SIRET. Ce document sert aux paiements des subventions et des moyens spécifiques.

III) Les coordonnées bancaires de l'organisme gestionnaire

Les coordonnées bancaires de l'organisme gestionnaire de l'établissement doivent être tenues à jour au rectorat.

L'établissement d'enseignement est tenu de transmettre un document officiel attestant des coordonnées bancaires complètes de l'organisme gestionnaire, tous les ans et à chaque changement en cours d'année. Ce document sert aux paiements des subventions et des moyens spécifiques.

NOM DE L'ETABLISSEMENT :

UAI (RNE) :

Adresse :

Pièces fournies par l'établissement - Cocher les cases et agraffer les documents à cette annexe

I) Les statuts de l'association

Oui Non

II) Le SIRET

Oui Non

III) Les coordonnées bancaires de l'organisme gestionnaire

Oui Non